

FONCTIONNEMENT DU PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE DU VERCORS 2023/2024

L'équipe pédagogique :

Une Coordinatrice : Cécile MARTINEZ au VERCORS (Nourredine BEN AOUN est son homologue à l'école du CHAT PERCHÉ et peut, si besoin et avec son accord, intervenir au Vercors).

Différents animateurs positionnés pour une période sur une des deux écoles mais peuvent être amenés à travailler en fonction des besoins sur l'autre école. (cf. Trombinoscope).

Les ACTIVITÉS :

Elles sont le fruit d'un travail de l'équipe pédagogique, liées ou pas à des projets spécifiques. Elles répondent aux valeurs Léo LAGRANGE.

Le thème général cette année est : Les Amis de Cléo (Cléo est une peluche mascotte de Léo Lagrange).

Un planning général est affiché par grande période. Au besoin du fonctionnement ou de la météo elles peuvent être modifiées, décalées voir supprimées.

Nous visons à apporter aux enfants de nouvelles connaissances, développer leur savoir-être et savoir-faire ainsi qu'échanger et partager les valeurs Léo Lagrange.

Exemples d'activités Spécifiques : le projet « A Léo de St Bo. Tout est BEAU » (fresque, nouveaux aménagements, potager ... = pour un périscolaire plus confortable, plus Educ POP), les projets jardinage et bricolage, les projet handicap / handisport, couture, « Bien-être », le « petit journal » et l'intergénérationnel, la découverte de nouveaux sports + 1 ou 2 spectacles préparés par les enfants (1 avant les vacances de fin d'année et 1 avant les vacances d'été).

Le MATÉRIEL PÉRISCOLAIRE :

Le matériel est sorti par les animateurs en début de temps d'activité, en fonction des jours, zones et activités.

Les enfants ne doivent pas aller se servir seuls. (Sauf grille et bacs spécifiquement signalés, et après autorisation des animateurs).

Nous disposons de plusieurs placards de rangements avec chacun une fonction spécifique et d'une grande caisse noire extérieure. Nous mutualisons avec l'école, l'utilisation d'un placard dans la Gloriette et du chalet à côté du plateau sportif.

Le matériel et jeux de la maison sont interdits.

Des commandes de nouveaux matériels pédagogiques sont réalisées régulièrement au cours de l'année en fonction des besoins, des projets et des activités proposées.

Les enfants doivent respecter le matériel, et le ranger après utilisation.

Pendant les temps scolaires, les enfants n'ont pas le droit d'être dans les salles périscolaires ou de prendre du matériel Périscolaire.

Les SANCTIONS :

En cas de problèmes de comportement, de non-respect des règles de vie et du fonctionnement, l'acte des enfants sera sanctionné.

Pour cela, nous avons instauré un palier des sanctions. Cela allant du simple avertissement oral à l'exclusion temporaire ou définitive du périscolaire, en passant par la fiche de réflexion. Ces dernières sont à lire et signer par les parents, et à rapporter le lendemain aux animateurs par l'enfant. A savoir que toute bagarre, dégradation volontaire du matériel ou des locaux, ou irrespect envers un adulte est sanctionné directement d'une fiche réflexion, voire d'une exclusion selon la gravité.

Les AIDES et SUIVIS DES « TROUBLES » ET « MAUX » DES ENFANTS :

Quand une fiche situation ou un signalement nous est rapporté sur un enfant, nous travaillons dessus pour trouver une aide, des conseils et un suivi avec l'enfant concerné. Ce travail se fait directement avec l'enfant dans un premier temps ; et si besoin avec les parents, les enseignantes, la directrice de l'école, les agents de cantine, d'autres enfants, ou d'autres adultes en fonction de la nécessité dans un second temps. Ce travail peut amener par exemple à faire un contrat de comportement pour un enfant qui serait trop souvent repris ou sanctionné pour un comportement inapproprié, ou à la création de caisse « Décompression » pour un enfant qui aurait besoin de canaliser sa colère par exemple.

Le projet « enfant maux » est une aide vers l'enfant et sa famille, afin que les activités périscolaires de l'enfant se passent au mieux.

Il n'excuse, cependant, en rien les infractions faites au règlement et n'évite donc pas toutes les sanctions.

Les AFFAIRES OUBLIÉES :

Elles sont regroupées dans 2 paniers se trouvant à l'entrée de la grande salle périscolaire, et sont mises le soir au pied de la table de pointage.

Plusieurs fois dans l'année les habits oubliés et non récupérés aux dates signalées (par affichage et sur KIDIZZ, en cours d'année) seront données à des associations ou mis dans les conteneurs prévus pour la collecte de vêtements.

Pensez à noter le nom de vos enfants sur leurs affaires.

Durant les temps périscolaires, les enfants, les parents ou les animateurs ne sont autorisés à aller dans les couloirs ou dans les classes pour récupérer des affaires oubliées (vêtements ou cahiers, etc....).

LES DIFFÉRENTS TEMPS DE LA JOURNÉE

Le MATIN :

2 à 3 animateurs accueillent vos enfants. Le périscolaire ouvre à 7h30 et finit à 8h20. Les enfants peuvent arriver jusqu'à **8h10**, au-delà ils devront attendre devant le portail l'ouverture par les enseignant(e)s.

Nous rappelons que les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'au portail et attendre l'ouverture de celui-ci, vos enfants étant sous votre responsabilité jusqu'à acceptation et l'entrée de l'enfant dans la salle périscolaire.

Après avoir salué l'animateur de pointage, l'enfant pose son cartable (et veste) puis va sur les différentes activités proposées : temps calme de réveil/ jeux de société/ dessins et petites activités manuelles/ coin papotes/ jeux calmes libres/ jeux extérieur/ ping-pong...

A 8h10, les enfants rangent le matériel et les salles ou zones extérieures, puis passent aux toilettes.

A 8h20, ils vont dans la cour rejoindre leur classe ou zone d'attente de leur enseignant.

Le MIDI :

Une équipe d'animateurs animent le temps méridien. Les enfants descendent de leur classe et vont rejoindre leur zone de pointage où ils se mettent en rang 2 par 2. Ils donnent à l'animateur de pointage leur classe, nom et prénom pour être noté présent.

Les zones de pointage sont identifiées au sol et par affiche. Elles sont étudiées pour être utilisables par tous les temps et moments de la journée. Les enfants s'y rangent par classe, pour simplifier le pointage.

Une fois le pointage effectué, les enfants se rendent sur la zone d'activités durant laquelle ils veulent passer le temps méridien.

Un planning des activités est affiché à divers endroits de la cour, les enfants peuvent y voir les activités de chaque jour et la zone dans laquelle elles ont lieu.

En début de temps méridien, l'enfant va librement dans la zone de l'activité qui l'intéresse. L'enfant peut changer d'activité librement, sauf pour les activités principales ou celles sur inscription qui se déroulent sur un temps complet.

Un enfant pourra être écarté temporairement ou définitivement, d'une activité, s'il a un comportement inadapté.

Vers 13h-13h10, les enfants rangent le matériel, les salles et les zones extérieures.

Ils passent aux toilettes, puis vont se mettre en rang dans les zones de pointage.

A 13h20, les enfants se retrouvent sous la responsabilité des enseignants.

Les enseignant(e)s ont demandé aux enfants de rester dans la cour à les attendre ou de remonter en classe. Les enfants suivent donc, en autonomie, les consignes de leur enseignant.

Aucun départ ni arrivée n'aura lieu sur le temps méridien, sauf pour un enfant qui part malade ou blessé, dont les parents ont été prévenu par notre équipe pour venir le chercher.

Le SELF :

Le self est géré par une équipe d'Agents Municipaux.

Isabelle est la responsable du restaurant scolaire élémentaire du Vercors, sous la direction de Christine FERRARI.

Un animateur périscolaire fait le pointage repas juste avant l'entrée des enfants dans le restaurant scolaire. Les enfants passent d'abord aux WC et se lavent les mains puis vont se mettre en rang au portillon où l'animateur pointe sur la tablette l'enfant qui va manger. Ce dernier va se mettre en rang contre le mur de la cantine, en marchant, avec ses camarades de tablées. Sous consignes de l'animateur, ils entrent dans le sas du self où ils font tranquillement la queue pour prendre leur plateau.

A l'intérieur du restaurant scolaire, un agent municipal (Fabienne) guide les enfants (autorisation de se lever pour aller chercher l'eau, débarrasser, toilettes... gestion du volume sonore et du comportement des enfants pendant le repas).

Les éventuels problèmes survenant dans la cantine sont donc gérés par l'équipe municipale (paniers repas, problèmes de comportement...).

En cas de gros problèmes ou d'enfants malades, la responsable Isabelle prévient la coordinatrice périscolaire.

Une fois leur repas fini et après avoir débarrassé leur plateau, les enfants sortent calmement de la cantine et vont rejoindre la zone activités de leur choix.

Le jardinnet à la sortie de la cantine, « POTAGER LÉON » n'est pas un lieu d'attente ou de jeu, les enfants ne doivent pas y rester.

Le CME : Géré par Loïc GOUTTEBARON. Les mardis sur le temps méridien, les Conseillers Municipaux Enfants vont, avec lui, faire leur réunion et activités, ils doivent en sortant de classe se faire pointer comme tous les autres enfants. Loïc donne à l'animateur de pointage cantine le nom des enfants qu'il a réellement avec lui.

Le SOIR :

Les enfants descendent de leur classe et vont dans leur zone de pointage.

Les animateurs les prennent en charge à 16h30 et les pointent.

Les enfants commencent par goûter, dans cette même zone ou à l'intérieur si le temps le nécessite. Une fois les goûters finis et les papiers ramassés et jetés, les enfants peuvent aller jouer librement.

Une activité principale, liée à un thème spécifique, est proposée chaque soir de la semaine :

Exemple = lundi : intergénérationnel, mardi : grand jeu, projets enfants, jeudi : jeu défi ; vendredi : spectacle répétition et organisation en extérieur. Les enfants vont librement ou sur inscription participer à cette activité.

Nous encourageons cependant tous les enfants participer à ces projets collectifs 1 à 2 fois au moins sur la période.

Le portail ouvre aux parents à 16h50 et **est fermé** à 18h30. Les parents doivent récupérer leurs enfants durant cette fourchette horaire.

Le pointage se fait au moment où le parent se trouve devant l'animateur de pointage et non au moment où il arrive au portail.

Tout parent arrivant à 18h30, devra signer le cahier de retard.

Pensez à inscrire les personnes autorisées à récupérer vos enfants sur l'Espace Famille et signaler les rajouts à la coordinatrice par mail ou en direct le soir afin de les mettre à jour dans le classeur (les fichiers étant imprimés en début d'année scolaire).

Les parents ne doivent pas dépasser le triangle rouge à l'entrée du portail. Si besoin ils attendent sur le côté dehors. (En cas de pluie et période hivernal, ne pas dépasser la table de pointage sous la verrière et se tenir à droite de la rigole d'eau du sol pour atteindre la table)

Pour les enfants autorisés à partir seul, un papier spécifique doit être rempli et signé par le parent responsable. Il précise le ou les jours et l'heure de départ de l'enfant. Attention, il en va de votre responsabilité et de celle de votre enfant de se présenter à l'heure voulue au pointage, attention tout dépassement de la tranche horaire parce-que l'enfant a oublié de partir est de votre ressort, les animateurs ne feront pas d'appel spécifique (pointage obligatoire : il est interdit de partir sans se faire pointer).

Les ÉTUDES :

Elles sont gérées par des enseignantes ou personnes rémunérées par la Mairie.

Les enfants doivent être inscrits sur le périscolaire du soir pour pouvoir y participer et s'être inscrit pour la période (cf. affichage et site internet).

A 16h30, l'enfant se fait pointer sur le périscolaire puis va au point de regroupement de l'étude (affiche et marquage au sol) au moment de son créneau.

Qu'il ait ou pas des devoirs à faire, il doit se présenter auprès de l'enseignante.

L'enfant reste dans la salle avec l'enseignante responsable tout le temps du créneau où il est inscrit. (Merci de prévoir dans son cartable un livre ou du coloriage pour qu'il s'occupe sans faire de bruit une fois ses devoirs finis).

Des activités autres exemple comme Maxi-Tête, peuvent être **proposées par la Mairie**, les enfants doivent être inscrit au périscolaire et se font pointer à 16h30. Ils sont sous la responsabilité de l'animateur rémunéré par la Mairie, et reste avec lui jusqu'à la fin horaire prévue de l'activité.

COMMUNICATION

Avec les familles :

L'adresse mail du périscolaire élémentaire VERCORS : coodivercors@saintbonnetdemure.com

Téléphone de la coordinatrice : **06.24.65.28.19**

Soirs de permanence de la coordinatrice : Lundi et Jeudi

Si vous voulez échanger sur un point précis, merci de prendre rendez-vous par mail. Précisez bien le nom et prénom de l'enfant et celui de l'enseignant, ainsi que le sujet de l'entretien.

Les informations importantes concernant le périscolaire sont affichées dans la vitrine à côté du portail de l'élémentaire (Trombinoscope, Planning d'activités, dates d'inscription...). Et mises sur KIDIZZ et sur le site internet Léo Lagrange.

Nous utilisons **PRINCIPALEMENT** l'application **KIDIZZ** : application de portable qui nous permet de faire passer des informations et mettre des vidéos et photos des temps périscolaires.

Le petit journal est aussi une source d'informations des activités faites durant l'année.

INSCRIPTION/ DÉSCRIPTION

Pour les inscriptions et annulations, elles se font via l'Espace Famille. Merci de respecter les délais de celui-ci. **Nous rappelons qu'un enfant non-inscrit reste sous la responsabilité de ses parents, tant qu'il n'y a pas un accord positif clairement formulé par le service Périscolaire.**

Seuls les **représentants légaux** de l'enfant pourront venir chercher un enfant sur un **cas exceptionnel d'URGENCE** à 16h30. Ils devront attendre que la coordinatrice ou sa référente soit libre pour lui faire signer une décharge.

Toute autre personne dite personne autorisée devra attendre l'ouverture du portail périscolaire à 16h50.

Dans tous les cas, aucun enfant sans dossier complet « d'ouverture de droits » sur les temps périscolaires ne pourra être accepté.

Avec les autres adultes de la vie scolaire et périscolaire :

L'équipe pédagogique travaille régulièrement en réunion pour échanger et préparer le bon fonctionnement des activités périscolaires et des temps de transition avec l'école.

La coordinatrice échange régulièrement avec la directrice de l'école, la responsable des restaurants scolaires et avec la responsable périscolaire Maternelle (projet Intergénérationnel et passerelles), ainsi qu'avec les autres agents municipaux et les enseignant(e)s.

Des temps d'échanges réguliers seront programmés avec les parents délégués.

Avec les enfants :

Les enfants sont mis au courant du fonctionnement et des règles de vie du périscolaire dès les premiers jours où un temps est pris pour le présenter, puis à de nombreuses reprises, notamment à chaque début de période.

Des rappels de « recadrage » peuvent être faits à tout moment si nécessaire. A ce moment-là, tous les enfants sont regroupés et assis, la coordinatrice, ou sa référente prend la parole en se mettant de façon à être visible et entendu de tous avec un ton plus ou moins ferme selon la nécessité.

Les règles de bases sont affichées dans les zones d'activités.

Une charte du petit Périscolien est envisagée.

Un enfant rencontrant une difficulté ou un mal-être peut venir se confier à un animateur. Celui-ci, si besoin, fera une fiche de suivi.

Si la coordinatrice le juge opportun, elle en informera les parents et/ou la directrice de l'école ou l'enseignante de l'enfant.

En cas de problème ou désaccord avec un animateur, ou pour une demande spécifique, un enfant peut venir voir la coordinatrice. Le bureau est toujours ouvert si elle est présente. Il suffit de se signaler auprès d'elle et d'attendre dans le sas d'accueil de son bureau.

DIVERS :

Aucun parent, ou autre membre de la famille d'un enfant est autorisé à aller voir un autre enfant, pour s'expliquer sur une dispute ou autre.

Le manque de respect envers l'équipe du périscolaire de la part d'un enfant, comme d'un parent sera sanctionnable d'un courrier et d'une expulsion temporaire de l'enfant ou des enfants de la famille concernée, sur tous les temps périscolaires.

Nous rappelons que les temps périscolaires sont des services, pas une obligation. Si un parent n'est pas en accord avec le fonctionnement ou les activités prévues ou l'équipe pédagogique en place, il peut librement désinscrire son enfant (en respectant le délai de prévenance) afin de trouver un autre mode de garde sur les temps concernés.

Les changements et le fonctionnement de cette année ont été réfléchis et travaillés.

Merci d'être avec nous des acteurs positifs de la réussite de cette année périscolaire.

Bonne année Périscolaire 2023/2024 à toutes et tous.